



# VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT  
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le  
Conseil  
Municipal doit être composé : 43  
Nombre de Conseillers en  
exercice : 43  
Nombre de Conseillers présents  
à la séance : 39

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal  
Séance du 22 mars 2023

## OBJET :

DE-23-03-1-27) DECLARATION POUR LE RENOUVEAU DES JUMELAGES FRANCO-ALLEMANDS A L'OCCASION DU 60EME ANNIVERSAIRE DU TRAITE DE L'ELYSEE

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi vingt-deux mars à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le jeudi 09 mars 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, M. BEAUFRÈRE-GOURDY, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, Mme KAMINSKA, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, M. PITAVY, Mme POLLARD, M. LAFON, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. RIBET, M. SESTER, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : Mme SERVIAN (pouvoir à M. PITAVY), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN), Mme BOILOT (pouvoir à M. BEAUFRÈRE-GOURDY), Mme LE CALVEZ (pouvoir à M. RIBET).

Absents : .

Secrétaire de séance : M. LEROY

*Le Conseil...*

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Traité de l'Elysée signé le 22 janvier 1963, de coopération destiné à sceller la réconciliation entre la France et la République Fédérale d'Allemagne ;

Vu la délibération du 5 décembre 1960 approuvant le projet de jumelage entre la Ville de Vincennes et la Ville allemande de Castrop-Rauxel, permettant notamment l'échange des jeunes entre les deux villes et le développement non seulement de la connaissance des langues respectives mais aussi des relations culturelles et amicales ;

Vu l'appel lancé par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE) invitant les collectivités françaises jumelées avec une partenaire allemande à adopter une Déclaration qui réaffirme leur lien avec leur partenaire d'Outre-Rhin ;

Vu la Déclaration à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée ;

Considérant que l'année 2023 marque le 60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée et qu'il y a lieu, au regard du contexte international, de rappeler l'attachement de la Ville à la relation franco-allemande et à son jumelage avec la Ville de Castrop-Rauxel ;

Après avis de la commission Culture, Tourisme, Relations internationales du 16 mars 2023,

## D É L I B È R E

*à l'unanimité,*

ARTICLE UNIQUE : Adopte la Déclaration à l'occasion du 60<sup>ème</sup> anniversaire du Traité de l'Elysée signé le 22 janvier 1963 ci-annexée et rappelle l'engagement pris avec la Ville de Castrop-Rauxel par la signature du serment de jumelage en date du 5 décembre 1960.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

*Signé*

Le Maire

*Signé*